

DOSSIER NOM-PRENOMS du/des enfant(s):

« Lu et approuvé » le

Signature du responsable légale:

SIVOS BREVAL NEAUPHLETTE

4 bis rue des Ecoles
78980 Bréval
Tél. : 01.34.78.01.52

Vie courante, paiement, attestation, administratif :

Email : sivosbrevalneauphlette@orange.fr

Vie courante présence ou absence exceptionnelle :

Email : servicesperisivosbn4@gmail.com

REGLEMENT INSCRIPTION SERVICES PERISCOLAIRES ANNEE 2025-2026

Pour bénéficier des services périscolaires à la prochaine rentrée scolaire, merci de vous inscrire sur le site « Mon espace famille » pour vous inscrire vous trouverez la notice en pièce jointe. Sur ce même site, merci de nous retourner les documents suivants :

- Fiche sanitaire à **dupliquer car une pour chaque enfant** (à compléter/signer/transmettre sur « Mon espace famille »)
- Document de droit à l'image à **dupliquer car un pour chaque enfant** (à compléter/signer/transmettre sur « Mon espace famille »)
- Nous retourner la première page du « REGLEMENT INSCRIPTION SERVICES PERISCOLAIRES ANNEE 25-26 » signée (à transmettre sur « Mon espace famille »)
- En cas de PAI (Projet d'Accueil Individualisé) merci de nous fournir le document ainsi qu'une trousse par service avec les médicaments, la prescription et vous devrez vérifier les dates de péremption des médicaments.

Pour bénéficier du prélèvement automatique :

- Fiche « mandat de prélèvement SEPA » (**nouvelle fiche nécessaire à chaque année scolaire** (à compléter, signer et à transmettre sur « Mon espace famille »)
- Un RIB (**même si le compte est identique à celui utilisé les années précédentes**, à transmettre sur « Mon espace famille »)

Pour bénéficier du transport scolaire (**en plus d'avoir rempli le site pour l'inscription**) :

- ✓ Faire la demande du document du STIF « Transport scolaire » par mail : sivosbrevalneauphlette@orange.fr (qui validera votre inscription auprès du STIF et vous permettra d'obtenir le matériel afin de pouvoir prendre le bus)
- ✓ Nous fournir une photographie de votre enfant à mettre dans une enveloppe avec le nom et prénom de l'enfant dans la boîte aux lettres du SIVOS au 4bis rue des Ecoles 78980 BREVAL



Les inscriptions sont à réaliser avant le 30 juin 2025

REGLEMENT DES SERVICES PERISCOLAIRES 2025/ 2026

I. DISPOSITIONS COMMUNES A TOUS LES SERVICES

1. SURVEILLANCE ET RESPONSABILITE :

L'encadrement et la surveillance sont assurés par des personnels placés sous la responsabilité du S.I.V.O.S.
En cas d'accident nécessitant l'intervention d'un médecin, il sera fait appel dans un premier temps au médecin traitant.
Aucun médicament ne sera administré pendant les temps périscolaires par les agents du S.I.V.O.S.

2. DISCIPLINE :

Dans l'intérêt général, il est indispensable que les temps périscolaires se déroulent dans un climat de calme. De cette vie collective, les élèves doivent tirer enseignement, aussi des sanctions peuvent être prises à l'encontre des éléments perturbateurs :

- 1) rappel à l'ordre verbal,
- 2) SMS envoyé aux parents en cas de croix suite à un incident sur les services périscolaires. Les familles peuvent appeler le S.I.V.O.S au 01 34 78 01 52 afin d'avoir des renseignements complémentaires sur l'incident,
- 3) avertissement par note écrite en lettre recommandée aux parents.

Au bout de 2 avertissements, le Président pourra, prononcer l'exclusion temporaire (pouvant aller jusqu'à une semaine) de l'élève indiscipliné et dans le cas extrême l'exclusion définitive pourra être prononcée. L'ensemble de ces dispositions est destiné à garantir le bon fonctionnement des services qui ne peuvent être assurés qu'avec l'entière coopération parents/élèves/SIVOS.

3. IMPAYES :

La réinscription de chaque enfant aux services périscolaires n'est possible que si l'ensemble des factures de l'année précédente a été acquitté.

II. CANTINE

1. ORGANISATION :

Un service de cantine fonctionne chaque jour scolaire de 11 h 30 à 13 h 20. Il est ouvert aux élèves des écoles maternelle et élémentaire, dans la limite des places disponibles. Service de 11h45 à 12h30 et de 12h30 à 13h15.

2. INSCRIPTIONS :

Les inscriptions sont prises dans la limite des capacités d'accueil pour la totalité de l'année scolaire. **Il n'y a pas de renouvellement d'inscription automatique d'une année scolaire sur l'autre.**

Critères de priorité :

- Enfants dont les deux parents travaillent
- Eloignement du domicile sans moyen de locomotion personnel
- En maternelle : les enfants les plus âgés

3. PRIX DU REPAS ET MODE DE PERCEPTION :

Le bénéficiaire s'engage à recevoir les factures par voie électronique et doit donc communiquer une adresse Email valide au SIVOS au moment de l'inscription.

Le paiement se fera mensuellement à réception de la facture par carte ou par prélèvement automatique.

Le paiement s'effectuera sur la base de :

Tarif 1 ^{er} et 2 ^{ème} enfant	Tarif à partir du 3 ^{ème} enfant
Tarif du repas 5.56 €/jour	Tarif du repas 2.78 €/jour
REPAS PONCTUEL 6.39 €/jour	
REPAS PAI 2.78 €/jour	

4. ABSENCES ET AJOUTS DE REPAS :

Pour le bon fonctionnement des services de restauration scolaire, la fréquentation de la cantine doit être la plus régulière possible.

Depuis septembre 2024, vous pouvez annuler ou ajouter vous-même des repas via « Mon espace famille » **avant 08h30 le jeudi** pour la cantine de la semaine suivante.

En cas d'imprévu, vous aurez la faculté d'annuler ou d'ajouter un repas la veille avant 9h30 sauf le mercredi en envoyant un mail à la secrétaire du SIVOS.

Toutes modifications de repas pour le jeudi devront être communiquées avant le mardi 9h30 le SIVOS étant fermé le mercredi.

En cas de grève de l'enseignant de votre enfant vous pourrez annuler son repas avant 9h30 la veille en envoyant un mail à la secrétaire du SIVOS, si votre enfant ne vient pas à l'école.

Enfin, les commandes de repas auprès de notre prestataire ne pouvant être annulées le jour même, les repas du jour ne pourront faire l'objet d'une régularisation, y compris en présence de justificatif légitime.

LA NOURRITURE NE PEUT SORTIR DE LA CANTINE POUR DES RAISONS D'HYGIENE ET DE SECURITE ALIMENTAIRE (pas de récupération de repas).

Mail pour toutes modifications : servicesperisivosbn4@gmail.com

En maternelle, pour des raisons d'organisation et pour éviter de répartir trop d'enfants dans les classes lorsqu'un enseignant absent n'est pas remplacé, l'école peut être amenée à demander aux familles de garder leur enfant à la maison. Afin que les repas ne soient pas perdus et facturés aux parents, les parents qui le souhaitent peuvent amener les enfants à 11h30 à l'école afin qu'ils y déjeunent comme prévu mais il faut prévenir avant 9h en envoyant un mail à la secrétaire du SIVOS.

5. LE P.A.I. (Plan Accueil Individualisé) :

Sans la mise en place d'un P.A.I (Plan Accueil Individualisé) aucune dérogation ne sera acceptée. La participation des familles s'élève à 2,78€/jour pour l'accueil à la cantine. La famille apporte tous les matins à la cantine un repas dans le respect de la procédure qui lui sera transmise. De plus, les familles doivent s'assurer en permanence sur l'année scolaire que les services périscolaires sont bien munis du PAI de leur enfant avec des médicaments non périmés.

III. ACCUEIL PERISCOLAIRE (GARDERIE)

1. ORGANISATION :

L'accueil périscolaire est ouvert :
Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 6h50 à 8h20 et de 16h30 à 19h00.

L'accueil périscolaire du « S.I.V.O.S. BREVAL NEAUPHLETTE », n'est ouvert qu'aux enfants scolarisés et fréquentant les écoles maternelle et élémentaire de BREVAL.

L'accueil fermant **impérativement à 19h00** (lundi/mardi/jeudi/vendredi), le nom et le numéro de téléphone d'une personne à appeler, en cas de retard des parents, devront être fournis. En cas de retard ou de problème divers un numéro d'appel a été mis en place **06 84 11 83 41**.

Les familles se chargeront de fournir chaque jour un goûter à leur(s) enfant(s).

Le matin, **les enfants devront être accompagnés jusqu'à la porte de l'accueil périscolaire et remis au responsable**. La restitution des enfants ne se fera qu'aux parents, sauf autorisation écrite de ceux-ci stipulant le nom d'une personne les remplaçant.

En cas de retard dont le motif ne serait pas valable, le 1^{er} et le 2^{ème} retard feront l'objet d'une pénalité de 15 euros par tranche de 15 minutes.

Au bout du 3^{ème} retard une exclusion de votre enfant au périscolaire sera prononcée.

2. INSCRIPTION / TARIF : GRATUIT A PARTIR DU 3ème ENFANT

Pour la garderie, le fonctionnement au réel est conservé toute demi-heure commencée est dûe. Vous pourrez agir sur votre espace famille pour gérer vos plannings **avant 08h30 le jeudi** pour la semaine suivante. Toutes modifications pour le périscolaire du jeudi devront être communiquées avant 9h30 le mardi, le SIVOS étant fermé le mercredi.

ACCUEIL PERISCOLAIRE			
Forfait PERI	De 6h50 à 8h20 et 16h30 à 19h	1.10€	Pour 30 minutes

Le bénéficiaire s'engage à recevoir les factures par voie électronique et doit donc communiquer une adresse Email valide au SIVOS au moment de l'inscription.

Le paiement se fera mensuellement à réception de la facture par carte ou par prélèvement automatique.

3. DISCIPLINE :

Nous ne sommes pas responsables des jouets, jeux et effets personnels amenés par les enfants. Aussi nous déclinons toute responsabilité en cas de casse ou de vol.

En cas de désistement trop important des familles, nous nous réservons le droit de fermer l'accueil périscolaire à tout moment, après en avoir informé les parents.

IV. ETUDE SURVEILLEE

Le nombre de places en étude surveillée étant limité, l'inscription sera annuelle.

1. ORGANISATION :

16h30 à 16h45

Tous les enfants sont dans la cour sous la surveillance des surveillants d'étude (goûter et détente).

- Les enfants devront apporter un goûter.

16h45 à 17h45

Les élèves rentrent en classe. Chaque étude reçoit des élèves du cycle II et du cycle III. Il s'agit d'une étude surveillée.

Les objectifs de l'étude surveillée :

- Les enfants s'engagent à s'avancer dans leurs devoirs et à apprendre leurs leçons.
- Les surveillants d'étude veillent à ce que les élèves travaillent dans le calme et en autonomie.

Pour l'étude surveillée, vous pourrez agir sur l'espace famille pour gérer vos plannings **avant 08h30 le jeudi** pour la semaine suivante. Toutes modifications pour l'étude du jeudi devront être communiquées avant 9h30 le mardi, le SIVOS étant fermé le mercredi.

En cas d'absence les séances ne sont pas décomptées sauf les absences de classes transplantées.

Pour le bon fonctionnement de l'étude, les parents ne doivent pas venir chercher les enfants avant 17h45. La personne surveillant le groupe d'étude amènera les enfants qui doivent partir au portail à 17h45 et ne sera pas responsable de la prise en charge et de la surveillance des élèves rendus à leur famille. Rien ne s'oppose donc à ce qu'un élève d'école élémentaire attende ses parents à l'extérieur de l'école, ou, le cas échéant, puisse rentrer seul chez lui. En cas de départ anticipé merci de **prévenir le SIVOS** par mail **servicesperisivosbn4@gmail.com** de façon à ce que le ou les enfant(s) soient orienté(s) en périscolaire pour ne pas déranger l'étude.

2. INSCRIPTION / TARIF

Tarifs
Forfait 4 études par semaine : 3.25 €/jour
Forfait 3 études par semaine : 3.25 €/jour
Forfait 2 études par semaine : 3.25 €/jour
Forfait 1 étude par semaine : 3.25 €/jour

Tout mois commencé est dû.

Le bénéficiaire s'engage à recevoir les factures par voie électronique et doit donc communiquer une adresse Email valide au SIVOS au moment de l'inscription.

Le paiement se fera mensuellement à réception de la facture par carte ou par prélèvement automatique.

V. TRANSPORT

1. PERIMETRE

Le transport fonctionne les lundis, mardis, jeudis et vendredis, le matin et le soir.

Le transport n'est ouvert qu'aux enfants scolarisés et fréquentant les écoles maternelle et élémentaire de Bréval.

Pour l'inscription annuelle au bus vous pourrez la faire sur l'espace famille mais il faudra nous transmettre plusieurs documents. Les enfants du bus, doivent sortir au portail de celui-ci même s'ils ne le prennent pas un soir. De plus, il est obligatoire pour les enfants de porter leur gilet et leur carte de bus chaque jour.

2. ORGANISATION :

- **Le matin** (lundi, mardi, jeudi et vendredi)

Les enfants sont pris en charge par l'accompagnatrice dans le car à partir de 7H37 ou 7h55 selon le circuit.

Le car arrive à l'école vers 8h20, les enfants de maternelle sont accueillis par les ATSEM et les enfants de l'élémentaire sont accompagnés par l'accompagnatrice jusque dans la cour.

- **Le soir** (lundi, mardi, jeudi et vendredi)

Les enfants sont pris en charge par l'accompagnatrice à la sortie de la classe à 16h30. Ils descendent à l'arrêt mentionné sur le dossier d'inscription. Les enfants de maternelle doivent obligatoirement être remis à un adulte. Il est important de respecter les horaires du bus matin et soir.

Tout parent qui ne souhaite pas **exceptionnellement** voir son enfant prendre le bus à une date bien définie doit en avvertir au préalable le secrétariat du SIVOS par mail.

IL EST OBLIGATOIRE POUR LES ENFANTS DE PORTER LEUR GILET ET LEUR CARTE DE BUS CHAQUE JOUR

3. INSCRIPTION ET TARIF :

Il n'y a pas de renouvellement d'inscription automatique d'une année scolaire sur l'autre.

Fournir une photo à chaque rentrée scolaire.

Coût par an et par enfant (Gratuit à partir du 3^{ème} enfant) :

- Forfait de **140€**, à régler en octobre.

4. ABSENCE :

Prévenir le S.I.V.O.S. ou les accompagnatrices en cas d'absence sur l'adresse mail : servicesperisivosbn4@gmail.com

TARIF 2025 / 2026									
CANTINE									
Le 1er et 2ème enfant					à partir du 3ème enfant				
tarif du repas / jour		5,56 €	par jour		tarif du repas/jour		2,78 €	par jour	
Plan Accueil Individualisé (PAI) 2,78€/jour					Repas ponctuel à 6,39€ /jour				
TRANSPORT									
Transport A		140 €	par an						
ETUDE									
forfait 4 études/semaine		3,25 €	par jour						
forfait 3 études/semaine		3,25 €	par jour						
forfait 2 études/semaine		3,25 €	par jour						
forfait 1 étude/semaine		3,25 €	par jour						
PERI SCOLAIRE									
forfait PERI			1,10 €		pour 30 min				